

Le sénateur Alain Duffourg communique



Le sénateur Alain Duffourg communique

" Le Sénateur du Gers Alain Duffourg a appelé l'attention du ministre chargé de l'industrie et de l'énergie Marc Ferracci sur les conséquences de la réduction annoncée du tarif de rachat bonifié de l'énergie solaire pour les installations de 0 à 500 kW (S21). Cette décision menace directement un segment essentiel de la production photovoltaïque, notamment les petites centrales installées sur toitures et ombrières, qui permettent une production décentralisée et une consommation locale de l'énergie. Dans un territoire rural comme le Gers, où 80 % des installations en toiture concernent des exploitations agricoles, cette baisse du tarif de rachat met en péril des projets essentiels à la diversification économique des agriculteurs.

L'obligation de passer par des appels d'offres d'ici mi-2026 ajoute une complexité administrative et réduit la visibilité pour les investisseurs. Cette mesure freinerait de nombreux projets locaux et mettrait en suspens les installations entre 100 et 500 kWc pour une durée de 10 à 15 mois, en compromettant la transition énergétique territoriale. Les collectivités locales, syndicats d'énergie et sociétés d'économie mixte soulignent les bénéfices économiques, sociaux et écologiques du photovoltaïque. Ce secteur dynamique, avec une capacité installée de 23 678 MW en septembre 2024 et générant plus de 25 000 emplois directs, est un levier essentiel pour la transition écologique et la souveraineté énergétique des territoires.

Face à ces risques, il demande au gouvernement de suspendre cette décision et d'ouvrir une concertation incluant tous les acteurs, y compris les agriculteurs, jusqu'ici exclus des discussions. Il est essentiel de garantir un cadre de soutien stable et prévisible au photovoltaïque sur toiture afin de préserver les emplois locaux, sécuriser les investissements et assurer une transition énergétique viable pour tous".

Alain Duffourg, sénateur